



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📧 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mardi 15 septembre 2020 – 20 h 30

SUBVENTION : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR

INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PAYS SEGALI COMMUNAUTE

INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE PAYS SEGALI COMMUNAUTE

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE

FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE D 351 ET CESSION DE LA PARCELLE AB 490 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD EN TRAVERSE

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 15 septembre 2020

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur CANIVENQ, Monsieur SOULIE, Monsieur BOUSQUET, Monsieur CRANSAC, Madame GAYRARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Madame BLANC, Monsieur BOUSQUET

Représentés : Madame COSTES par Monsieur COSTES, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL

Secrétaire : Monsieur BOUSQUET Christophe

Date de la convocation : 09/09/2020

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 17/09/2020

Publié le : 17/09/2020

OBJET : SUBVENTION : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Place du Céor avec pour objectif une sécurisation de la circulation piétonne et de la circulation routière, tout en requalifiant l'espace public.

Suite au résultat de l'appel d'offre du marché à procédure adaptée pour ces travaux, le coût de l'opération a évolué à la hausse, le coût prévisionnel est de 360 833,33 € HT soit 433 000 € TTC.

De ce fait, il convient de revoir le plan de financement de ce projet et Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour un montant de 36 666,66 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

Travaux	336 717,29 € HT
	<i>dont 10 091,79 € HT d'imprevus</i>
Maitrise d'oeuvre et coordination SPS.....	24 116,04 € HT

Coût total: 360 833,33 € HT, soit 433 000 € TTC

Financement prévisionnel

- Subvention Conseil Départemental de l'Aveyron :	133 250,00 €
- Subvention Conseil Régional Occitanie :	36 666,66 €
- DETR:	78 750,00 €
- Fonds de concours Pays Ségali Communauté	40 000,00 €
Autofinancement sur HT.....	72 166,67 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter une subvention de 36 666,60 € auprès du Conseil Régional Occitanie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à l'exécution de cette décision.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Monsieur le Maire annonce que PAYS SEGALI COMMUNAUTE a mis en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette commission est d'évaluer, pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation leur revenant. Elle rend ses conclusions à l'assemblée délibérante PAYS SEGALI COMMUNAUTE lors de chaque transfert ou détransfert de charges. Chaque conseil municipal désigne un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Julien FRAYSSE comme délégué titulaire et Michel COSTES comme délégué suppléant.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée de PAYS SEGALI COMMUNAUTE, il convient de désigner un délégué de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES au sein des commissions de travail créées. Les commissions seront composées du maire et d'un seul membre de chaque conseil municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les représentants de la commune de CASSAGNES-BEGONHES au sein des commissions de PAYS SEGALI COMMUNAUTE :

Commission collecte et traitement des déchets

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Patrick FRAYSSIGNES

Commission développement économique attractivité et communication

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Vincent BOUSQUET

Commission finances

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Julien FRAYSSE

Commission petite enfance, enfance, jeunesse

Représentante de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Aurélie DRULHE

Commission voirie, mobilité

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Jérémy CRANSAC

Commission tourisme, loisirs et équipements sportifs

Représentante de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Clarisse LAGARDE

Commission agriculture et développement durable

Représentante de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Hélène BLANC

Commission assainissement .

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : François GAULTIER DE KERMOAL

Commission affaires scolaires

Représentante de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Aurélie DRULHE

Commission urbanisme et aménagement du territoire

Représentant de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Jimmy SOULIE

Commission social et culturel

Co-animation de la commission : Michel COSTES

Représentante de la commune de CASSAGNES-BEGONHES : Clarisse LAGARDE

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne, pour représenter la Commune , Monsieur Jimmy SOULIE lequel accepte les fonctions.

OBJET : FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE D 351 ET CESSION DE LA PARCELLE AB 490 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD EN TRAVERSE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale 902 en traverse de CASSAGNES-BEGONHES dans la partie entre la salle des fêtes et la sortie du village direction Réquista, il convient que la Commune fasse l'acquisition de la parcelle D351.

Par ailleurs, la Commune est propriétaire de la parcelle non bâti AB 490 à proximité de l'habitation appartenant à l'indivision VERNHES.

Lors de la séance du 19 juin 2019, le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES a délibéré pour procéder à l'échange de la parcelle AB 490 de 266 m² appartenant à la Commune d'une valeur de 1860€ avec la parcelle D 351 de 94 m² appartenant à l'indivision VERNHES d'une valeur de 1860 €.

Afin de se mettre en accord avec l'ensemble des membres de l'indivision VERNHES, il convient d'annuler cet échange, de procéder d'une part à l'acquisition à l'indivision VERNHES par la commune de la parcelle D 351 de 94 m² comportant un garage et d'autre part à la cession à Madame GALEY veuve VERNHES Jeannine de la parcelle non bâti AB 490 de 266 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à l'acquisition au prix de 1 860 € de la parcelle D 351 de 94 m² appartenant à l'indivision VERNHES et de procéder à la cession de la parcelle AB 490 de 266 m² appartenant à la Commune au prix de 1 860 € à Madame GALEY veuve VERNHES Jeannine

Les frais de diagnostics et les frais de notaire pour l'acquisition seront à la charge de la Commune.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission environnement et cadre de vie

Les premières réflexions de la commission :

Aménagement de la place du Céor et de la place du Marché : marquage du stationnement, végétalisation : plantation de nouveaux arbres, modification de l'emplacement des conteneurs, emplacement du marché...

petits travaux au WC public

le long du Céor : mise en place de mobiliers urbains

Jardins partagés : à Mondoye à côté du verger

Compostage collectif

Illumination du clocher de l'église à Noël

Commission affaires scolaires et affaires sociales

Ecole primaire publique des chênes :

il manque une salle de motricité / périscolaire.

identifier l'ensemble des besoins : école, cantine ...

réunion avec l'équipe enseignante le 24 septembre

Aînés : créer du lien à l'occasion du repas des aînés

Jeunes : projet aire de jeux et city stade

cross du collège dans le village

Commission communication culture et associations

Projet de street art du club de peinture, recherche d'un mur

site Internet : création d'un nouveau site

sondage pour identifier les besoins et les attentes des artisans, commerçants, professions libérales, associations

Nettoyage de la nature le long du Céor - courant octobre 2020 (date à confirmer)
en partenariat avec le Syndicat Mixte Bassin Versant du Viaur

Fête de Noël : le samedi 19 décembre 2020

Commission travaux

Démarrage du chantier d'aménagement de la place du Céor , ce lundi 14 septembre 2020

Réunion à prévoir pour les grandes orientations : plan d'eau, ancienne mairie ...

Réflexion sur la création de groupes de travail par thème/projet

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DM_2020_004 : SUSPENSION DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL DU CAMPING PENDANT LA CRISE SANITAIRE

DM_2020_005 : SUSPENSION DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL PLACE DU BOURNHOU PENDANT LA CRISE SANITAIRE

DM_2020_006 : FIN DU BAIL COMMERCIAL DU LOCAL DE RESTAURATION RAPIDE DU CAMPING SUITE AU DECES DE MONSIEUR ORSET STEPHANE

DM_2020_007 : BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE POUR LA LOCATION DU LOCAL POUR UNE ACTIVITE DE RESTAURATION RAPIDE AU CAMPING

DIA 01205720G0007 parcelle AB 141 - 11 AV DE LODEVE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0008 parcelle AB 128 - 6 AV DE LODEVE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0009 parcelles AB 236 et AB 427 - 1 BIS PLACE DU CHATEAU - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0010 parcelle AB 276 - 10 RUE DES PASSADES - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0011 parcelles AB 209 et AB401 - 25 RUE DU CENTRE - Non exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de réouverture du lit de l'Hunargues et du réaménagement de la place du Bournhou - Elargissement amont du pont départemental (RD 902) : rapport du commissaire enquêteur consultable en mairie

Attribution par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 10 618,67 € de dotation générale de décentralisation

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Le Maire – Mr COSTES Michel



